L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 10 JUILLET 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. [illegible] rue de Chartres et No. 13, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 10 JUILLET 1848.

CANDIDATS WHIGS.
POUR PRESIDENT
ZACHARY TAYLOR,
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE-PRESIDENT
MILLARD FILLMORE,
DE NEW-YORK.

Ticket électoral. [illegible] JACQUES TOUTANT, [illegible] J. P. BENJAMIN, [illegible] R. C. NICHOLAS, [illegible] MAYES Jr, [illegible] JOHN MOULE, [illegible] JAS. G. CAMPBELL.

[illegible] ROUGH AND READY [illegible] rue de Chartres [illegible]
A. ROUSSEAU, J. A. BEARD, } Secrétaires.

CASS ET FILLMORE.

La presse locofoco, impuissante contre le général Taylor, s'obstine à signaler notre candidat à la vice-présidence comme un abolitionniste. Il est plaisant de la voir exhumer du passé les armes dont elle se sert contre M. Fillmore. [illegible] heureusement émoussées et tont [illegible] ceux qui les manient qu'à l'honneur [illegible] Tous les coups [illegible] M. Fillmore, passent par dessus la tête [illegible] C'est en vain [illegible]

[illegible] M. Cass a exprimé [illegible] M. Fillmore [illegible] Proviso Wilmot [illegible] la guerre. [illegible] JE DÉSAVOUE A JAMAIS ET DE LA MANIÈRE LA PLUS FORMELLE TOUTE PENSÉE DE METTRE EN QUESTION LES DROITS DE PROPRIÉTÉ DES CITOYENS DU SUD [illegible]

[illegible] M. Fillmore [illegible] M. Cass [illegible] le Sud [illegible] New-York [illegible] New-Hampshire [illegible]

Résolu que le gouvernement est un gouvernement de pouvoirs limités, et que par la Constitution des États Unis, le Congrès n'a aucune juridiction relativement à l'institution de l'esclavage dans les différens États de la Confédération.

Nous avons traduit littéralement. Eh bien! M. Fillmore a voté [illegible] cette résolution [illegible]

Et cet homme qui ne reconnaît pas au Congrès le droit de s'immiscer dans les institutions du Sud, cet homme qui a désavoué à jamais [illegible] toute pensée de mettre en question les droits des citoyens du Sud, on nous le signale comme un abolitionniste!

En vérité, c'est par trop plaisant!

AUX EDITEURS.

Permettez, messieurs, que je fasse amende honorable; les pourvoyeurs du Courrier ont repris leur emploi. J'avais tort de désespérer de leur muse ordinaire,—ils m'ont envoyé samedi soir un panier de réjouissantes sottises.

Je ne sais combien ils sont à s'occuper de moi; le nombre n'y fait pas grand'chose, j'imagine. Ils se ressemblent tous.

Selon les apparences pourtant, ils étaient deux cette fois. Deux! ce n'était pas trop assurément, puisqu'ils me comptent pour trois. J'ai donc vu samedi deux griffes courroucées qui m'avaient l'air de me menacer. L'une [illegible] était la griffe de feu le *Journal de tout le monde*, cette griffe est aujourd'hui la griffe du *journaliste de tout le monde*. L'autre appartient à un diable empanaché [illegible]

Quant au *journaliste de tout le monde*, je n'ai pas [illegible] Lorsqu'il parle de soi [illegible] il oublie tout alors, même M. Cass [illegible] Heureusement que je suis à peu près comme le roseau de la fable: [illegible] ne m'effraie pas beaucoup. Il peut donc [illegible] sa tempête.

Puisqu'il est permis au *journaliste de tout le monde* de parler si souvent de lui-même, je puis bien, moi simple citoyen, parler une fois de moi. Une polémique avec les hommes d'État du Courrier n'était pas précisément ce que je me proposais en vous demandant l'asile de votre public. Il n'y a rien à gagner à discuter sérieusement avec des hommes d'état si profonds qu'ils en sont creux. Ils ont la profondeur des puits artésiens. Leur raisonnement fait un bruit étrange. Il semble vraiment que M. Cass joue le rôle du lion de Lafontaine qui, se mettant un jour en tête de giboyer, commanda à l'un de ses sujets d'effrayer les hôtes des bois par les éclats de sa formidable voix. Le *Courrier* fulmine; il fulmine sans cesse.

Mais c'est en vain
Que le vieux compère fulmine,
On entend tourner son moulin,
Mais nul ne voit de sa farine.

Cependant, bien que je sois convaincu que l'ordre de la nature n'en sera pas troublé, je suis d'avis qu'il faut quelquefois relever les cancans et les puérilités de certains ennemis. La besogne est amusante, mais il n'y a pas de mal à s'amuser. Tant de drôleries se sont épanouies depuis quelque temps dans les colonnes du *Courrier*, que j'ai pu à peine en cueillir les plus belles. Pardonnez-moi, messieurs, ces petites exécutions; je ne les crois pas très-utiles, mais elles sont bonnes à faire. Quand je verrai ce journal moins cancanier, plus convenable, eh bien! j'essuierai ma plume, et je me réjouirai de voir le diable se faire ermite. Ce miracle, je le crains, sera d'une assez difficile venue avec les hommes d'État qui dirigent en ce moment les destinées du journal; le naturel sera peut-être chassé pendant deux jours, mais il arrivera au galop le troisième jour.

A chaque récidive, je recommencerai mes petites exécutions, je vous le promets. Le bonhomme aura beau crier que c'est pour *me venger de ses persécutions* que je l'exécute, il sait fort bien que ces mots-là ne pèsent pas une once. On lui répondra que c'est bravement crié, mais on ne le croira pas. Qu'aurais-je à venger sur le bonhomme? Sont-ce les niaiseries qu'il m'adresse? Allons donc! *De minimis non curat honor.*

Mais après ces entr'actes, je reprendrai ma pensée véritable. Il y a des discussions qui ne sont que des bagatelles de la porte; j'aurai soin de ne leur accorder que le tems qu'elles méritent. Mon but principal est de discuter le programme de la convention locofoco et d'en faire voir la révoltante fausseté. Si le tems et les *persécutions* du Courrier me le permettent, je vous tiendrai parole. UN CITOYEN.

NOUVELLES DU CAMBRIA.

Les nouvelles européennes apportées par le *Cambria* sont renfermées dans la dépêche télégraphique suivante adressée au *Picayune*:

Le *Cambria* est arrivé à Boston, le 30 du mois dernier, à huit heures du matin; il a fait la traversée de port à port en douze jours et demi.

Le steamer *Caledonia* est arrivé à Liverpool le 13 juin.

M. Isturitz, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, a pris congé de la reine Victoria et est parti de Londres. Ce départ aurait été commandé par la mesure de rigueur prise par le cabinet espagnol vis à vis de M. Bulwer. On ne pense pas cependant que les représailles soient poussées plus loin.

Le grand jury siégeant à la Cour Criminelle Centrale de Londres, a déclaré qu'il y avait lieu à suivre contre MM. Ernest Jones, Russell Vernon, Sharpe et Williams, chefs des chartistes, pour crime de sédition.

On assure que le pape a exprimé un vif désir de visiter l'Irlande.

Les lords de la trésorerie ont défendu d'exporter des armes d'Angleterre pour être employées contre le Danemark.

M. Poussin a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France aux États-Unis.

La démonstration des chartistes qui a eu lieu le 12 juin a été un avortement plus complet encore que l'affaire des Communes de Kennington. Les chartistes, effrayés par la présence de la police et de quelques soldats, n'ont pas même osé s'organiser en meeting.

Les nouvelles de France offrent un vif intérêt. Les intrigues se croisent dans tous les sens. Chaque aspirant a ses amis qui travaillent activement en sa faveur. On assure que le prince de Joinville et le duc d'Aumale se sont rendus à Paris et y sont restés plusieurs jours. On affirme également que le duc de Bordeaux (Henri V.) a été vu dans la capitale de la France et qu'il a été reçu par le duc de Montemart.

Le prince de Joinville refuse, dit-on, de prêter les mains au renversement du nouveau gouvernement que la France s'est donné. La police a été instruite de sa présence et de celle des autres princes à Paris, mais elle n'a pu, malgré toutes ses recherches, réussir à les appréhender.

Aux dernières dates, Paris était tranquille.—Le nombre des maisons de commerce qui y ont suspendu leurs paiemens s'élevait à la fin du mois d'avril à mille cinq cents. On calcule que près de six mille maisons sont maintenant hors d'état de continuer leurs paiemens.

L'élection du prince Louis-Napoléon comme membre de l'Assemblée Nationale occasionne de graves soucis au gouvernement. La commission du pouvoir exécutif n'ose cependant élever aucune objection contre cette élection, car trois membres de l'ancienne famille impériale siègent déjà dans l'Assemblée Nationale. Comment motiverait-on l'exclusion du quatrième? Il a eu des prétentions au trône, il est vrai, alors que Louis-Philippe régnait, mais il s'est rallié depuis la révolution au gouvernement républicain.

Les ultra-républicains ont vu avec un vif déplaisir l'élection de M. Thiers comme membre de l'Assemblée nationale. Aussi le 8 juin au soir, se sont-ils portés en foule vers l'hôtel de l'ex-ministre, et ils en avaient déjà franchi les grilles lorsqu'ils ont été repoussés par la garde nationale.

Les mouvemens des bonapartistes excitent quelque alarme parmi les républicains. Plusieurs régimens ont crié "*Vive l'Empereur*;" un plus grand nombre a poussé le cri séditieux de "*Vive Louis-Napoléon*." Lorsque du haut du perron de l'Hotel-de-Ville on eut appris aux régimens de ligne l'élection de Louis-Napoléon, les soldats se sont livrés à un enthousiasme dont il serait difficile de donner une idée.

Le prince a adressé la circulaire suivante aux électeurs de Paris et des deux départements qui l'ont nommé représentant.

LONDRES, 11 juin 1848.

Concitoyens,—Vos suffrages me remplissent de reconnaissance. Cette marque de sympathie est d'autant plus flatteuse pour moi que je ne l'ai ni demandée ni sollicitée, et qu'elle m'est arrivée à un moment où je regrettais mon inaction au moment où le pays a besoin de tous ses enfants pour sortir des embarras qui l'entourent. Votre confiance m'impose des devoirs que je saurai accomplir. Nos intérêts et nos sentimens sont les mêmes. Enfant de Paris, aujourd'hui représentant du peuple, je joindrai mes efforts à ceux de mes collègues pour rétablir l'ordre et le crédit, et je travaillerai à maintenir la paix au dehors, à consolider les institutions démocratiques et à réconcilier des intérêts qui semblent maintenant hostiles, parce que les partis luttent les uns contre les autres au lieu de tendre vers un but commun—la grandeur et la prospérité du pays. Le peuple est libre depuis le 24 février. Il peut obtenir tout ce qu'il veut sans recourir à la force brutale. Rallions-nous autour des autels de notre pays sous le drapeau de la république, et donnons au monde le grand spectacle d'une nation qui s'est régénérée sans violence, sans guerre civile et sans anarchie.

Recevez, Concitoyens, l'assurance de mon dévouement et de ma sympathie.

LOUIS-NAPOLEON BONAPARTE.

P. S. Les dernières nouvelles de Paris annoncent que le mouvement bonapartiste se propage. On distribue partout des pamphlets et des journaux en faveur du prince Louis.

Malgré l'échec qu'elle a éprouvé, la commission exécutive se maintenait encore au pouvoir le 15 juin. L'assemblée discutait à cette date une proposition tendant à incorporer l'Algérie dans la France. Les murs étaient couverts de placards sans signature invitant l'assemblée à destituer la commission exécutive et le ministère, et à conférer la dictature à M. Caussidière.

En Irlande, l'agitation du rappel ne fait aucun progrès. La Vieille et la Jeune Irlande n'ont pas encore fraternisé. Cet événement a été décidé d'un commun accord pour donner au pays l'occasion de se prononcer sur les tendances des deux partis. Les *Repealers* sont moins [illegible] depuis que M. Mitchell a été condamné. [illegible] Smith O'Brien n'est pas encore rétabli des blessures qu'il a reçues à Lemerick.

Aucun mouvement décisif n'a eu lieu en Italie depuis la bataille de Goïto et la capitulation de Peschiera. En Lombardie, les Piémontais se préparent à occuper Isola Della Scola pour intercepter les communications des Autrichiens entre Vérone et Mantoue.

De nouveaux troubles ont éclaté en Espagne. On dit que la reine a écrit de sa propre main à la reine Victoria pour lui donner l'assurance de ses dispositions amicales envers l'Angleterre. [illegible] que l'expulsion de sir H. Bulwer aura [illegible] l'alliance entre les deux [illegible] serait heureuse que le gouvernement [illegible] voulût entendre les explications du cabinet espagnol à cet égard. Isabelle [illegible] de donner un héritier au trône. Le bruit courait à Madrid que Narvaez serait sur le point de se retirer du cabinet, et que le général O'Donnell serait invité à former un nouveau ministère. Les troubles continuent à la frontière; des escarmouches ont eu lieu entre les troupes du gouvernement et les partisans du comte de Montemolin.

ARRIVÉE DU SARAH SANDS.—Ce steamer à hélice est entré le 27 juin au soir dans le port de New-York, après une traversée de 21 jours. Il avait à son bord 36 passagers de chambre et 180 dans l'entrepont. Il n'a point apporté de nouvelles, son départ ayant précédé de trois jours celui du *Britannia*.

ASSEMBLEE
En faveur des Réfugiés de la Martinique et de la Guadeloupe.

Une nombreuse assemblée s'est réunie, samedi soir, à 8 heures, dans la salle de bal de la Bourse St-Louis, conformément à une convocation préalable, pour aviser aux moyens de secourir efficacement les réfugiés malheureux de la Martinique et de la Guadeloupe.

Sur la proposition de M. Alexandre Derbès, l'honorable A. D. Crossman, Maire de la Nlle-Orléans, a été appelé à présider le meeting. Les personnes suivantes ont été désignées comme vice-présidens, et sont venues prendre place sur l'estrade: MM. Joseph Génois, Joshua Baldwin, P. Seuzeneau, Anthony Rasch, Wm. De Buys, J. B. Planché, C. Roselius, Denis Prieur, M. M. Reynolds, J. M. Bell, J. L. Fabre, Wm. C. C. Claiborne, L. U. Gaiennié, Wm. Nott, Eugène Lasère, E. Wiltz, John L. Lewis, H. D. Peire, Wm. C. Elmore, Zénon Cavelier, Edgard Montégut, Thomas J. Durant, Glendy Burke, Wm. P. Fréret, Dr. McNeil, C. F. Daunoy, H. L. Peire, Albert Fabre. MM. Jules David et Dufour ont été nommés secrétaires.

Le président a expliqué en quelques mots le but de la réunion, et un comité composé de MM. CYPRIEN DUFOUR, ARTHUR DENIS et JULES LAVERGNE a été chargé de rédiger des résolutions.

MM. BERNARD MARIGNY, CHRISTIAN ROSELIUS et M. M. REYNOLDS ont harangué successivement l'assemblée, et ont exprimé les sentimens de tous les citoyens de l'État en déclarant que la Louisiane accueillerait comme des frères les réfugiés de la Martinique et de la Guadeloupe.

M. Cyprien Dufour s'est présenté ensuite sur l'estrade, et a lu, au nom du comité, les résolutions suivantes, précédées d'un considérant:

"Les habitans de la Nlle-Orléans, douloureusement émus des sanglantes catastrophes qui ont frappé les Antilles françaises, s'empressent d'offrir aux colons l'hommage de leurs fraternelles sympathies et l'hospitalité de leurs foyers. Ils trouveront sur la terre d'Amérique la liberté que la mère-patrie leur promettait, et la sécurité qu'elle n'a pu leur donner.

"Si une si grande calamité pouvait laisser quelque place à un sentiment d'égoïsme, la Louisiane serait presque heureuse d'avoir l'occasion de tendre la main à de nouvelles infortunes, d'accueillir de nouveaux frères. Elle invite toutes ces familles éplorées qui fuient les Antilles à venir réclamer l'asile de ses droits et de sa bienveillance. Elles y seront à l'abri de ces convulsions sociales où les hommes les plus sages sacrifient souvent aux faux dieux, à ces dieux cruels qui n'inspirent que des malheurs.

"Nous faisons appel à la générosité de tous nos concitoyens de l'État; nous les invitons à se joindre à nous pour venir efficacement en aide aux colons dépouillés qui sont parmi nous. Ce n'est point un acte de charité que nous méditons, c'est une mission de fraternité que nous voulons remplir.

"Il est par conséquent, Résolu que les habitans des diverses paroisses de l'État sont priés de former des comités à l'effet de recueillir les secours que les populations de la Louisiane sont disposées à accorder aux réfugiés malheureux des Antilles françaises;

"Résolu qu'un comité de dix personnes sera nommé dans le même but pour chacune des trois Municipalités de la Nlle-Orléans;

"Résolu que les comités des paroisses et de la ville opéreront le versement des sommes qu'ils auront collectées entre les mains du Maire de la Nlle-Orléans;

"Résolu que le Maire et les trois Recorders de la Nlle-Orléans formeront un Bureau de distribution, à l'effet de répartir uniformément parmi les réfugiés des Antilles françaises les secours qui auront été offerts par les habitans de l'État;

"Résolu que les journaux de la Nlle-Orléans, et de l'État en général, sont invités à publier les résolutions qui précèdent."

Ces résolutions, mises aux voix par le président, ont été adoptées à l'unanimité.

Les comités chargés de recueillir des secours dans les trois Municipalités de la Nlle-Orléans ont été composés comme suit:

1re Municipalité.—MM. Alexandre Derbès, Ramon Vionet, J. L. Fabre, Dr. Landreaux, Lanfranco, A. Rasch, Donatien Augustin, John Duncan, Norbert Vignié, Philip Vidicht.

2me Municipalité.—MM. R. B. Sykes, H. Bier, Major Beard, M. M. Reynolds, F. A. Lumsden, George Dermeyer, J. Golding, James Davern, Jack Smith, le juge Byrne.

3me Municipalité.—MM. A. J. Guirot, Siewersen, J. Bernard, Alexandre Cuvellier, A. Piernas, W. H. Wilder, J. A. Bonneval, le juge Alp. Canonge, Sévère Wiltz, G. W. Harby.

Sur motion, l'Assemblée s'est ajournée.

JULES DAVID, N. DUFOUR, } Secrétaires.

LE GÉNÉRAL TAYLOR ET LES CAPITAINES DE NAVIRES.—Nous avons assisté samedi à l'entrevue qui a eu lieu, dans un des salons de l'hôtel St-Charles entre le général Taylor et les capitaines de navires. Taylor est entré dans le salon à dix heures du matin, et il a été aussitôt entouré par tous ces braves marins qui étaient venus là pour lui serrer la main. M. S. G. Prentiss a pris la parole au nom des capitaines, et a présenté ces derniers au général Taylor. La réponse du vieux soldat a été courte et touchante. Les marins, avant de se retirer, ont poussé un triple hourra qui a retenti dans le vaste hôtel comme un coup de tonnerre.

UN TRAIT DU GÉNÉRAL TAYLOR.—On conçoit sans peine dit le *Courrier des États-Unis*, le vif intérêt qui s'attache en ce moment aux moindres incidens de la vie du général Taylor. En voici un qui, pour remonter un peu loin, n'en mérite pas moins d'être rapporté.

En 1814-15, le général, qui n'était alors que capitaine, se trouvait stationné à Green Bay avec sa compagnie. Le payeur de l'armée, ayant reçu l'argent de la solde, jugea à propos de faire une petite spéculation particulière, et troqua les fonds du gouvernement contre les billets d'une maison de banque de Cincinnati. Il commença alors sa tournée, et paya avec cette monnaie les troupes stationnées à Détroit, ainsi qu'à Mackinaw. Arrivé à Green Bay, il commença à compter ses chiffons de papier au général Taylor, qui, après l'avoir regardé faire, lui dit tranquillement: "Est-ce que c'est avec ça que vous entendez nous solder?—Mais, répondit le payeur, c'est ainsi que j'ai soldé tout le monde.—Du reste, ajouta-t-il avec un clignement d'yeux significatif, j'ai des billets de la Banque des États-Unis pour vous autres officiers.—Monsieur, reprit vivement le capitaine Taylor, mes hommes ne peuvent recevoir ce dont je ne veux pas pour moi-même. Allez nous chercher de bon argent." Ce mot révélait déjà l'homme, dont la droiture et la simplicité républicaines devaient un jour devenir proverbiales.

MEURTRE.—Le *Chronicle* de Natchitoches annonce à la date du 1er courant, que l'on avait trouvé le jeudi précédent, flottant dans la rivière Rouge, le cadavre de M. J. F. Brusse, économe de l'habitation de M. St-Anne Prudhomme. Le corps portait des traces de blessures, ce qui porte à croire que M. Brusse a été assassiné. On a arrêté plusieurs nègres de l'habitation, sur lesquels planent certains soupçons. L'un d'eux se serait, dit-on, reconnu coupable du crime.

LES HUNKERS.—Les journaux de New-York nous annoncent que le comité général démocratique de Tammany-Hall a résolu de former, au nom des Hunkers, un nouveau ticket électoral. Une convention d'État est convoquée pour le 18 août à Syracuse. Les *Barnburners* n'ont pas manqué de faire des gorges chaudes sur la grande frayeur des *Hunkers*.

HENRY CLAY.—Le gouverneur du Kentucky, appelé à donner provisoirement un successeur à M. Crittenden, qui a envoyé sa démission de Sénateur au Congrès pour se porter candidat au poste de gouverneur du Kentucky, a proposé à M. Clay de remplacer M. Crittenden au Sénat. M. Clay a exprimé le regret de ne pouvoir accepter cette offre, dans une lettre pleine de cette haute raison et de ce patriotisme éprouvé qui le distinguent.

Chronique Locale.

FEU D'ARTIFICE.—M. Catoir a tenu parole. Forcé de renvoyer au dimanche suivant, à cause du mauvais temps, le feu d'artifice qu'il nous avait promis pour le 4 juillet, il a été plus heureux hier soir et a pu donner un splendide échantillon de son habileté pyrotechnique. Le bouquet final a été surtout d'un admirable effet.

RÉCEPTION DES VOLONTAIRES DE LA LOUISIANE.—Le régiment du colonel De Russy et le bataillon du major Fiesca ont été, dans la soirée de samedi dernier, l'objet d'une ovation générale de la part des citoyens de la Nlle-Orléans. La Légion de la Louisiane était sous les armes; la procession, formée sous les auspices du colonel Labuzan, alla jusqu'à la rue Nayade à la rencontre des volontaires de la Louisiane, et les conduisit à la plateforme de la rue du Canal où le gouverneur Johnson leur adressa une heureuse allocution. Après une réponse du colonel De Russy, le cortège continua sa route jusqu'à la Place d'Armes, où une superbe collation avait été préparée en honneur de nos volontaires. Nous avons remarqué parmi les invités le général Lane, arrivé tout récemment à la Nouvelle-Orléans.

L'HABEAS CORPUS ET LES VOLONTAIRES.—Notre chronique a déjà mentionné que quelques volontaires du Kentucky avaient réclamé le bénéfice de l'*habeas corpus*, à l'effet d'être renvoyés immédiatement du service. Le juge Buchanan a rendu, dans la matinée de samedi, une décision qui déboute les demandeurs. Les volontaires ont dû par conséquent rentrer dans leurs quartiers.

AFFAIRE NATTO.—On nous assure qu'un des complices de ce meurtre vient de faire de terribles aveux au recorder Génois. S'il faut en croire ce témoin, Natto aurait d'abord été enivré afin que le meurtre pût se commettre plus sûrement. Le principal accusé, Ramon Flores, comparaîtra demain dans l'après-midi devant le recorder.

VIOLENCES COMMISES PAR QUELQUES VOLONTAIRES.—On nous apprend qu'une bande de volontaires, tout récemment arrivés de Mexico, ont recommencé, dans la 3me Municipalité, les mêmes violences qui y avaient été commises il y a environ un an. Plusieurs cafés ont été attaqués, et les carafes brisées. Notre ville est en ce moment remplie des volontaires, et ces scènes de désordre peuvent souvent se renouveler, si les autorités municipales ne redoublent de zèle et de fermeté.

1RE COUR DE DISTRICT.—Le juge McHenry a rendu les sentences suivantes: Bill Vanhook, reconnu coupable d'avoir assailli à main armée un officier de police, a été condamné à $25 d'amende et à quatre mois d'emprisonnement;—E. Boyd, coupable de vol, a été condamné à trois mois d'emprisonnement, et Frédérice Carr à une année de travaux de force au pénitentiaire. Les personnes suivantes reconnues coupables d'assaut et batterie, ont été condamnées à payer les amendes suivantes: Joseph Bordeaux, $25; John Crayon, $20; James Crayon, 25 sous; John Keller, $25; P. C. Hazard, homme de couleur libre, $25. William Edward, homme de couleur libre, n'ayant pas les moyens de payer une amende, a été condamné à un mois d'emprisonnement.—La motion en demande d'un nouveau jugement, fait en faveur de Fretwell sera plaidée ce matin.

ACCIDENTS.—Un employé du Vérandah, nommé Oliver Garlow, est tombé samedi dernier du 3me étage de l'hôtel; on a peu d'espoir de le sauver. On croit que l'infortuné s'était endormi près de la fenêtre, et que la chute est par conséquent purement accidentelle.

—Un ouvrier a été trouvé, samedi dernier, près de la Presse à Coton de M. [illegible] Fréret, dans un état de complète insensibilité. Transporté de suite à l'Hôpital de Charité, il y est mort au bout de quelques heures. Les médecins attribuent sa mort à l'effet du soleil.

PRÉVENTIONS.—Philip Connor, conducteur de cab, a été arrêté dans la 2me Municipalité, pour avoir passé son atelage sur le corps d'une jeune fille de 13 ans. Cette malheureuse enfant est dans un état alarmant.

—Un nommé John Davis a été arrêté dans la 3ème Municipalité, par le lieutenant Farrar, sous la prévention d'avoir volé une montre à M. Henry Williams. Le recorder l'a envoyé à la 1re Cour de District.

—William Young a été aussi arrêté sous la prévention d'avoir volé le cheval de M. John Thomas. Il paraît que le cheval était attaché à une borne au coin des rues Marigny et Levee, lorsque l'accusé, passant par là, trouva bon d'enfourcher le cheval et de prendre le galop.

AFFAIRE RESTELL.—La Cour des Appels de l'État de New-York a prononcé avant-hier en dernier ressort, sur le recours formé par la trop célèbre Madame Restell. Le jugement de la Cour des Sessions, qui la condamne à une année d'emprisonnement, a été purement et simplement confirmé: il a été en outre décidé que la peine commencerait à courir du jour de cet arrêt définitif. Par suite, les sept mois que la condamnée a employés à épuiser tous les degrés de juridiction sont perdus pour elle, et n'auront servi qu'à prolonger sa détention.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER.—Il y a quelques jours, le convoi de Boston à Springfield approchait d'East Brookfield, lorsque le cheval d'un wagon qui était en ce moment arrêté près du chemin, effrayé sans doute par le bruit, s'élança dans la direction du rail. Le propriétaire tenta de le retenir, mais entraîné au milieu de la voie, il tomba sous les roues de la locomotive et fut tué sur le coup. La voiture et le cheval furent emportés jusqu'à un pont qui se trouvait près de là, et littéralement broyés. En même temps le convoi dérailla et plusieurs voitures furent culbutées; heureusement, on n'a eu aucun accident à déplorer parmi les passagers.

LA PRESSE PARISIENNE.

M. de Girardin continue l'opposition taquine qu'il fait au gouvernement intérimaire de France. Voici un de ses [illegible] articles:

ANGLETERRE ET FRANCE.

Le 4 mars,—douze jours après la révolution du 24 février—nous adressions aux membres du Gouvernement provisoire, nous leur disions:

"Vous êtes intervenus sans droit entre l'ouvrier et le maître pour réduire le nombre des heures de la journée de travail et modifier des usages établis, bons ou mauvais. Ce n'est pas là de la liberté, c'est de l'oppression. Vous avez protégé les forts contre les faibles; il y avait, convenez-en, peu de mérite. Vous avez abrégé la durée de la journée de travail en déclarant: "Qu'un travail manuel trop prolongé, non-seulement ruine la santé du travailleur, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme." Réduire le nombre des heures de la journée de travail était facile; mais si, par suite, la consommation se ralentit et si le travail manque, que ferez-vous pour en donner à qui vous demandera du travail ou du pain? Encore un coup pareil porté à notre commerce extérieur, et *l'Angleterre ne se bornera pas à reconnaître la République française, elle lui élèvera des colonnes et des statues sur les squares de Londres, de Birmingham et de Liverpool*. La question du travail, nous ne saurions trop le répéter, ne peut se résoudre isolément; vouloir la résoudre ainsi, ce serait imiter le prodigue qui abat l'arbre pour en cueillir les fruits."

Nos prévisions n'ont malheureusement pas tardé à se vérifier!

Toutes les lettres que nous recevons de Londres s'accordent dans la description qu'elles nous font du prodigieux élan de prospérité dont l'industrie et le commerce britanniques sont redevables à toutes les fausses mesures qui depuis le 24 février ont porté en France de si rudes coups à notre industrie, à notre commerce, à notre crédit!

S'en relèveront-ils?
Comment?
Quand?

Ce qui est arrivé en sens inverse des deux côtés du détroit,—au-delà prospérité, en deçà détresse,—était bien facile à prévoir, et nous n'avons pas eu grand mérite à le prédire. Aucun des membres du Gouvernement provisoire n'avait-il donc lu le compte-rendu de la mémorable discussion soulevée par la motion itérativement présentée par lord Ashley, opiniâtrement combattue par sir Robert Peel, et finalement rejetée par le parlement anglais?

Si un seul des membres du Gouvernement provisoire avait lu le compte-rendu de cette discussion, quelle force n'eût-il pas puisée dans les argumens présentés par sir Robert Peel contre la réduction d'une heure sur la journée de travail, par sir Robert Peel, dont certes on ne pouvait pas dire que c'était un esprit timoré et opposé aux réformes!

Sir Robert Peel, en combattant à outrance la réduction d'une heure sur la journée de travail, en même temps qu'il abolissait toutes les taxes sur les produits consommés par les classes ouvrières, sir Robert Peel, en agissant ainsi, ne dissimulait pas le but qu'il se proposait d'atteindre. Ce but était celui-ci: assurer universellement à l'Angleterre la suprématie industrielle, commerciale et maritime; anéantir toute rivalité possible, convertir en monopole de fait la concurrence de droit.

Loin de commettre une inconséquence, ainsi que le lui ont reproché de prétendus philanthropes, sir Robert Peel demeurait, au contraire, parfaitement conséquent avec lui-même.

En ne divisant pas ce qui devait rester uni, sir Robert Peel était, en réalité, plus philanthrope que ceux qui l'accusaient de ne l'être qu'à demi.

Ce qui se passe sous nos yeux depuis trois mois le démontre clairement.

Avant tout, que doit faire un gouvernement éclairé, vigilant?—Ce qu'il doit faire: il doit se placer dans des conditions telles que le travail ne manque pas aux travailleurs. Mieux vaut qu'ils en aient trop que pas assez, mieux vaut encore qu'ils travaillent onze heures par jour que d'implorer en vain une heure de travail à la porte d'ateliers fermés, de fabriques ruinées; mieux vaut enfin fléchir sous la fatigue que expirer sous la faim!

Ce n'est pas là peut-être de la politique mise à la portée de la philanthropie, mais c'est la philanthropie élevée à la hauteur de la politique.

Dans les conditions actuelles de rivalités des peuples entr'eux, aussi longtemps que ces conditions n'auront pas été modifiées par un congrès européen, par une *Assemblée sociale*, l'empire du monde, l'empire des mers, le monopole du commerce appartiendront au bon marché, c'est à dire au peuple qui produira, fabriquera, transportera, exportera à meilleur compte.

C'est ce que sir Robert Peel et l'Angleterre ont admirablement compris.

Point de fausse humanité!

Avec le système contraire, l'ouvrier anglais gagnerait moins et souffrirait plus.

Voyez à quelles conséquences, ou plutôt à quelles inconséquences conduit l'humanité mal entendue!

Le 25 février, le Gouvernement provisoire, sous l'inspiration de M. Louis Blanc:

"S'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail, et à garantir du travail à tous les citoyens."

Le 28 février, le même Gouvernement, sous les mêmes inspirations, proclame:

"Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs;

"Que la question de travail est d'une importance suprême, &c.

"Qu'une commission permanente, qui s'appellera *Commission de Gouvernement pour les travailleurs*, est nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort."

Le 2 mars, sans laisser le temps à cette commission d'étudier la question et de proposer une solution, le Gouvernement se hâte de décréter ce qui suit:

"Considérant qu'un travail manuel trop prolongé, non seulement ruine la santé du travailleur, mais encore, l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme...., *la journée de travail est diminuée d'une heure*."

Le 3 mars, nouveau décret ainsi conçu:

"La durée du travail effectif dans Paris et la banlieue est fixée à dix heures pour toutes les professions."

Le 5 avril, autre décret établissant la pénalité suivante:

"Tout chef d'atelier qui exigera de ses ouvriers plus de dix heures de travail effectif sera puni d'une amende de 50 à 100 fr. pour la première fois, de 100 à 200 fr. en cas de récidive, et, s'il y avait double récidive, d'un emprisonnement qui pourrait aller de un à six mois."

Depuis ce dernier décret, deux mois ne se sont pas écoulés, et ce terme a suffi pour que le travail soit désorganisé. Perturbation dans toutes les transactions antérieures, ruine des fabriques, fermeture des ateliers, voilà ce que nous avions prévu, voilà ce que constate le décret inséré ce matin au *Moniteur*:

Le considérant de ce décret mérite qu'on s'y arrête:

"Considérant que le travail des ateliers nationaux est devenu improductif; que son maintien, dans les conditions actuelles, serait en contradiction avec une bonne administration de la fortune publique, avec le retour de l'ordre et la reprise des opérations industrielles ou commerciales; qu'il serait une aumône déguisée"

....

"Les ouvriers séjournant depuis moins de trois mois dans le département de la Seine, et qui n'y justifieront pas de leurs moyens d'existence, recevront pour eux et leur famille une feuille de route avec indemnité de déplacement dont partie sera payée pendant le trajet, et partie au lieu de leur destination."

Fiez-vous donc aux proclamations et aux décrets! Rapprochez donc le décret du 25 février du décret du 30 mai!

Eh bien! c'est à ce double sceau de la déception et de l'inconséquence que sont marquées toutes les mesures décrétées depuis le 23 février par le Gouvernement provisoire de la République improvisée.

Malheureuse France! heureuse Angleterre!

Aveugles qui n'ont pas vu que dans l'âge du coton et sous le règne de la vapeur, les gouvernemens n'étaient plus que de vastes ateliers, les nations d'immenses fabriques, et que la suppression d'une heure de travail n'était pas moins désastreuse qu'à une autre époque la perte d'une bataille ou d'une province!

Cette erreur nous coûte déjà bien cher; elle nous coûtera plus cher encore.

Au temps où nous vivons, une nation ruinée est une puissance déchue.

Décédée hier à 2 heures de l'après-midi, à l'âge de 23 ans, Mme MAITRE, née SUDOUR. Les amis et connaissances de sa famille, ainsi que ceux de la famille B[illegible], sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cet après-midi à 5 heures précises. Son corps est exposé rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine, No 120.

De la part des deux familles.

LISTE MARITIME.

[illegible]

EXPEDIES.

Navire Hanover, Rogers, pr Boston
Panama, Wheeler, pr Londres
May Flower, Crabtree, pr Londres
Jas Titcomb, Murphy, pr Boston
Europe, Mercier, pr Boston
Holyoke, Hay, pr Liverpool
Jacob Perkins, Winsor, pr Boston
Petit Epargne, Wentworth, pr Anvers
Barque Wm Kennedy, Martin, pr Port au Prince, Va.
Goelette L M Hitchcock, Veneskie, pr Galveston
Mary Frances, Watson, pr Vera Cruz
Steamer Iowa, Morehouse, pr St Louis

ARRIVES.

Navire à vapeur Hercules, Brown, pr Vera Cruz
Navire à vapeur Ocean, Freeborn, pr Vera Cruz
Navire à vapeur McKim, Bein, de Vera Cruz
[illegible]
Barque Lei & Henry, Cross, de Vera Cruz
Lycurgue, Brown, de Trapani
Brick Tasso, Gray, de Vera Cruz
Goelette L B Bayre, Duif, de Vera Cruz

—STEAMBOATS.—

California, Reynolds, de Mobile
St Paul, Cable, de St-Louis
Patrick Henry, Young, de Yazoo City
Montezuma, Kelly, de la Mobile
Belle isle, Lafantie, de St Martinville
Oregon, Kuers, de Mobile
Hecla, Scott, de Tunica
Mobile, Sutton, de Mobile
Mary Stephens, Norton, de Cincinnati
Majestic, Kirtne, de Baton Rouge
F M Streck, Streck, de Lafourche

MEMORANDA.

BOSTON, 2? juin—Expédié, navire Persia, Robson, pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK, 2? juin—Expédié, navire Silas Holmes, Myrick, pour la Nlle Orléans. Arrivé, brick Ellen Jane, Hart, de la Nlle-Orléans.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Caledonia	pour New-York,	Samedi 24 Juin.
Hibernia	pour Boston,	Samedi 1er Juillet
Europa	pour New York,	Samedi 8 Juillet

D'AMERIQUE.

Caledonia	de New York,	Mercredi 19 Juillet
Hibernia	de Boston,	Mercredi 26 Juillet
Europa	de New York,	Mercredi 2 Août

Important pour la Santé.

Les familles ne doivent point négliger d'avoir quelques bouteilles du SIROP CARMINATIF de BILLING, le remède infaillible contre les maladies d'entrailles qui sont plus fréquentes pendant l'été qu'à toute autre époque de l'année. Ce remède n'a jamais manqué son effet dans les cas les plus opiniâtres de diarrhée. 6juil

En vente à la Librairie de LILIEVRE, rue Royale, No. 210.

CATECHISME de persévérance, par l'abbé Gaume. Conférences de Lacordaire. La Cité de Dieu, de St Augustin. Études philosophiques sur le christianisme, par Nicolas. Fondements de la foi, par Ayme. Les Fleurs du ciel, ou imitation des Saints, par Orsini. Histoire de la Compagnie de Jésus, par Crétineau Joly. Histoire du Concile de Trente, par Sforza Pallavicini. Les Heures de l'homme âgé, par Burette. Lettres et œuvres complètes de St-François de Sales. La Manne de l'âme, par Segneri. Œuvres choisies de Bossuet. Œuvres spirituelles de Fénelon. Le Triomphe de l'Évangile, par [illegible]. Vie de Jésus Christ, par Rudolphe. Civilité en images, par Savigny. Clotilde ou la Nouvelle Civilité, par T. [illegible]. Le Comte de Valmont, par l'abbé Gérard. Œuvres complètes de Berquin. Œuvres do de Beranger, ornées de 52 gravures sur acier—Edition Perrotin. Rosaline ou de la nécessité de la Religion dans l'éducation des femmes, par T. des Sablons. Cours complet d'histoire, par l'abbé Drioux, pour les classes élémentaires et pour les classes supérieures. Cours d'histoire, par Boreau, Lorsquet, Mme de St-Ouen, Bonnechose, Lebas, Ott, &c. Histoire ancienne et histoire sainte, racontée aux enfants, par Lance Fleury. Histoire générale et universelle, par Lévi. Application de la géographie à l'histoire, par Braconnier. Les cours de langue française, par Letellier, Charles Martin, Noël et Chapsal, Poitevin, &c. Grand assortiment de livres instructifs et moraux pour la jeunesse. Livres de prières et de piété en tout genre. Cartes murales (de grande dimension) pour les écoles. Cartes en relief pour l'étude de la géographie physique. Médailles pieuses, imagerie, chapelets, crucifix, &c. &c. &c. Abonnement à l'Illustration à $8 par an. do à l'Écho des Feuilletons, 2 50 do. do au Journal des jeunes filles, 2 50 do. Le sieur Lelièvre se charge de faire les abonnements à tous les journaux de Paris et de toute commande pour Paris et la Belgique. Des spécimens des publications suivantes, sont déposés à son magasin où on pourra les examiner. Encyclopédie des dames. Les Modes parisiennes, journal de la bonne compagnie. Journal pour rire, par Ch. Philippon. La Semaine Encyclopédie de la presse périodique. Revue pittoresque. 10juil—1i j

BOTTES, souliers et brodequins.—25 malles souliers d'hommes en débarquement du navire Crescent City, composées comme suit: Brodequins en veau cousus; do cuir verni; Nullifiers de veau cousus; do cuir verni; Guêtres à la Dorsay; Bottes Congress Patent; Soulier pour l'armée. Aussi—En magasin, 2500 caisses comprenant un assortiment complet de chaussures fraîches et de mode. A vendre par R. G. HOBBS, 10 juil et 12 rue de la Douane.

EAU-DE-VIE—30 3/4 pipes 1re preuve Ph. Godard & Co; 6 1/2 pipes et 3 1/4 1re preuve J. B. Godard; 32 1/4 1re preuve 1825 Castillon Jr; 10 1/2 pipes et 9 1/4 4me preuve Rochelle, Coniée et Martin; 10 1/2 et 8 1/4 pipes 1re preuve J. S. et A. De Lafontaine; 15 1/2 et 9 1/4 pipes 4me preuve A. Seignette; 2 1/2 et 5 1/4 pipes 4me preuve P. Hennessy & Co; 6 1/2 et 5 1/4 pipes 4me preuve, Pinet, Castillon & Co; 26 1/2 et 25 1/4 4me preuve J. Dupuy; à vendre par E. ROCHEREAU & CO. 10 juil

CHAMPAGNE—350 paniers des marques suivantes:—Siran, La Tour, Anges bleus, Anges jaunes, Ancre, Rose, Chanoine et Dagonet, à vendre par E. ROCHEREAU & CO., 10 juil 17 et 19, rue St-Louis.

TABAC—Vuelta de Abajo et Cuba, capes et tripes, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 10juil 26, Vieille Levée.

CAFE—fin vert de St-Jago et de la Havane, en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 10juil 26, Vieille Levée.

SUCRE Havane—blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 10juil 26, Vieille Levée.

MIEL BLANC de la Havane—en barils, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 10juil 26, Vieille Levée.

AMANDES—Douces et sans coques, en boîtes de 25 livres, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 10juil 26, Vieille Levée.

EAU-DE-VIE—50 barils vieux Cognac, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 10juil 26, Vieille Levée.

ALCOOL—20 barils en débarquement du steamer Pike No. 8, à vendre par NATHAN JARVIS & CO, 10juil Encoignure Magasins et Commune.

CHLORURE DE CHAUX—En débarquement et à vendre par NATHAN JARVIS & CO, 10juil Enc. Magasins et Commune.

$50 de Récompense. Le mulâtre SAM, âgé d'environ 20 ans, et appartenant à la succession R. H. Chinn, est parti de chez le soussigné depuis le mois de mai dernier, et a été vu en ville. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque donnera les renseignements nécessaires pour poursuivre judiciairement la personne qui le loge ou l'emploie, ou bien $20 à quiconque le logera dans une des geôles de cette ville. NATHAN JARVIS & Co, 10juil— 28, rue des Magasins.

BOUTEILLES VIDES.—100 paniers bouteilles vides de Bordeaux et Marseille, de 60 et de 24 onces, à vendre par S. TALAMON, 13jn 189, rue Royale.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Conseil de la Municipalité No Un, Séance du lundi, 3 juillet 1848.

RESOLU que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au second lundi de juillet, présent mois, pour calfater les ponts flottans et le réservoir de la machine hydraulique de la Première Municipalité. Paiement, comptant, après que l'ouvrage sera achevé et accepté par le voyer. Signé, JH. GENOIS, recorder. Approuvé le 5 juillet 1848. (Signé) A. D. CROSSMAN, Maire. Pour copie conforme, 10juil H. BIER, commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS. Conseil de la Municipalité No Un. Séance du lundi, 3 juillet 1848.

RESOLU que des soumissions cachetées seront reçues jusqu'au second lundi de juillet pour le travail qui reste à faire à l'Hôtel de Ville, conformément aux avis déposés au bureau du voyer. Paiement en un billet à six mois, à partir du jour que le travail sera complété et accepté par le voyer. Signé, JH. GENOIS, recorder. Approuvé le 5 juillet 1848. Signé, A. D. CROSSMAN, maire. Pour copie conforme, 10juil H. BIER, commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS. Conseil de la Municipalité No. Un. Séance du lundi, le 3 juillet 1848.

RESOLU que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au second lundi de juillet présent mois, pour le remblai à faire à la Levée, face à la Municipalité No. Un; les propositions devant être pour tant par yarde cube; paiement au comptant, lorsque mille yardes cube auront été remblayées, acceptées par le voyer. Signé, JH. GENOIS, recorder. Approuvé le 5 juillet 1848. Signé, A. D. CROSSMAN, maire. Pour copie conforme, 10juil H BIER, commis.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Le 8 juillet 1848.

CONFORMEMENT aux résolutions qui précèdent, avis est par le présent donné, que des propositions cachetées seront reçues à mon bureau jusqu'au second lundi de juillet 1848, pour les différents travaux dont il est fait mention dans les susdites résolutions—aux mêmes prix et conditions mentionnés dans les dites résolutions. 10juil A. D. CROSSMAN, Maire.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE. Paroisse de St-Bernard. *Succession de Juan Nieves.*

AVIS est par le présent donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la date de cet avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de Juan Nieves ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. E. DUMOUCHEL, Greffier. 10juil—3an10j

CONDUITS aux épaves de la Première Municipalité, rue Derbigny, entre Dumaine et St-Anne. UN MULET sorel, une blanche au front, borgne de l'œil gauche, étampé à la hanche gauche qui ressemble A, sans aucune autre marque ni étampe visible. UNE TAURE noire, le ventre blanc, quelques taches blanches sur le corps, étampé à l'épaule droite PC, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au 22 juillet les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par l'encanteur. MICHEL DUREL, Gardien des Epaves. 10 juil—3fen10j

Par steamship Crescent City. Saumons frais, Morue, Maquereaux, Aloze et Homards frais. LE soussigné informe aux amateurs de la bonne chère, les articles ci dessus qui arriveront jeudi [illegible] courant, par le steamer Crescent City, magnifiquement conservés dans la glace. Aussi: Quelques livres de beurre frais, de New York. Des personnes qui ont donné des commandes sont priées de les réclamer après l'arrivée du Crescent City. L. J. HARRIS, 9juil—2f 36, rue du Camp.

Pension Française, TENUE PAR FRANÇOIS FIZAINE, *A Biloxi.* CET établissement vient d'être réparé et beaucoup agrandi. Les personnes qui désireraient passer l'été à Biloxi, y trouveront réunis les avantages de la ville et de la campagne, ainsi que les vins et les mets les plus exquis. Prix de la Pension ... $30 par mois. Seconde table ... $20 do. 8juil—6

Bons du Théâtre d'Orléans à vendre. LE Théâtre d'Orléans avec toutes ses dépendances devant être vendu le 29 courant, le soussigné offre à vendre 36 bons de $1000 chaque du dit théâtre. Ces bons portent intérêt. AUG. MOLIER, 8juil—10t rue St-Louis, 90.

EN vente chez Victor Hebert, libraire, 149, rue de Chartres: WAHU, annuaire de médecine et de chirurgie pratiques, pour 1846 et 1847. BOUCHARDAT, annuaire de thérapeutique pour 1847 et 1848. Item supplément à l'annuaire de thérapeutique pour 1847 et 1848. La Médecine, la Chirurgie et la Pharmacie des pauvres. 8juil

CAFE DE LA HAVANE—Article supérieur, à vendre par J. W. STANTON & Co, 8juil encoig. Magasins et Lafayette.

CAFE DE RIO—2000 sacs café Rio, 1re qualité en doubles sacs de toile, à vendre par J. W. STANTON & Co, 8 juil Encoig. Magasins et Lafayette.

HUILE de baleine—1,000 gallons huile blanchie et épurée, à vendre par J. W. STANTON & Co, 8juil enc Magasins & Lafayette.

RENDU aux écuries du soussigné un poney rouan queue coupée et les quatre pieds blancs. Le propriétaire peut le réclamer en payant les frais et s'adresser à J. B. OLIVIER, 8 juil—3 Encoig rue Dauphine et Orléans.

GENIEVRE—10 pipes genièvre de Hollande, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 8juil 11 et 15, St-Louis.

EAU DE VIE—20 pipes eau de vie 4me preuve, J. J. Dupuy et St Croix, 10 1/2 pipes Olivier fine champagne, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 8juil 11 et 15, St Louis.

MADERE—12 demi pipe vin Madère très vieux, en 1/2 pipe vin de Teneriffe. 35 barils vin de Madère. 40 do do de Marseille, imitation Madère, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO. 8juil 11 et 15, St-Louis

VIN—25 barils vin de Porto; 18 barils vin de Marseille, imitation Porto, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 8juil 11 et 15, St Louis

BRANDY—150 barils brandy, genièvre et rhum du Nord: 15 barils brandy 4me preuve, imitation cognac; 35 1/2 do do do do; 10 do peach brandy; 26 do vieux whiskey Bourbon; 24 do do do Monongahela. A vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 8juil 11 et 15, St-Louis

SAVON—650 caisses savon Winchester, Morton et Rose, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO., 8 juil 11 et 15, St Louis.

VIN ROUGE—150 barriques vin rouge de Bordeaux de différentes qualités; 40 barriques vin rouge vieux Bordeaux Merman, 30 1/2 do do St Estèphe et St-Julien; 42 barils vin blanc Haut-Sauterne; 24 do vinaigre de Bordeaux. A vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 8juil 11 et 15, St-Louis

VIN ROUGE MARSEILLE—225 barriques vin rouge de Marseille, Bergasse et Bethfort, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 8juil 11 et 15, St Louis

AVIS. LORS de l'incendie du navire anglais Defiance, échoué à la Baie Plate, des habitans de la Chênière Caminada ont sauvé une grande partie des voiles et agrès. Les intéressés à la propriété du navire peuvent retirer les dits objets en payant les droits de sauvetage et autres frais. Pour en connaître le montant ainsi que les moyens de se transporter à la Chênière, s'adresser chez C. Dinet fils, 136, Vieille Levée, vis-à-vis le marché aux légumes. Si les objets provenant du sauvetage ne sont pas réclamés dans le temps voulu par la loi, ils seront vendus à l'encan. MAXIMILIEN LEPORT, Habitant à la Chênière Caminada. 6juil—4fen15j.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines.—Cour du Second district Judiciaire—Succession d'Edouard Veillon, décédé—Attendu qu'Antoine Valette s'est adressé à notre dite Cour pour obtenir des lettres d'administration à la succession du dit Edouard Veillon; avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles la demande du dit Antoine Valette ne serait pas accordée. Bureau du greffier, ce 3 juillet 1848. CHS. DUTILLET, Greffier. 6 juil—3f en 10j

10 Balles jaconats dessins nouveaux, de Dollfus Mieg & Co., à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO. 9 juin 99, rue de la Douane.

3 Balles mousseline satinée de Dollfus Mieg et Co., à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co 9 jn 99, rue de la Douane.

10 Balles indiennes; 6 do do pour chemises, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 99, rue de la Douane.

20 Balles couvertures françaises de 3 points, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 99, rue de la Douane.

18 Balles jalap à l'entrepôt, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 99, rue de la Douane.

30 Balles salsepareille à l'entrepôt, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 99, rue de la Douane.

4 Caisses vanille à l'entrepôt, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 99, rue de la Douane.

50 Dames-jeannes très vieux Cognac, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 juin—1m 99 rue de la Douane

10 Barils vin de Xerès, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 juin—1m 99 rue de la Douane

NOIR ANIMAL—En grain et en poudre, qualité garantie, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co, 9jn 99 rue de la Douane

SUCCES AU HEROS DE BUENA VISTA. 450 Caisses VINS FINS, avec étiquettes empreintes sur les bouteilles, représentant le CANDIDAT nommé par la Convention de Philadelphie. Les étiquettes sont en or ou en argent, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 18 jn 54, rue de la Vieille Levée

EAU DE VIE—16 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy, 4e preuve. 20 quarts de pipes eau de vie J. Dusseaing & Co 5 do do de Castillon 1825 1re preuve. 2 demi do de Seignette 4me preuve, à vendre par S. TALAMON, 13jn 189, rue Royale.

Du St-Louis Sun du 1er septembre 1847.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'avis de M. O. O. Woodman de Vicksburg Miss. que nous publions ci-dessous. Ayant eu l'occasion de nous servir du sirop astringent préparé par le Dr. Woodman, nous sommes heureux d'ajouter notre témoignage à celui d'un des médecins de notre ville (Thos Anderson M. D.)

D'après l'expérience que nous avons eue des vertus de cette médecine pour les maladies d'été si communes en ce pays, et si difficiles à guérir avec les remèdes en usage, nous croyons de notre devoir de déclarer aux personnes souffrantes que nous sommes convaincus de l'efficacité de cette préparation et nous la recommandons pour les maladies d'entrailles et diarrhées.

Certificat de Harper P. Hunt, esq., avocat à Vicksburg.

Je certifie qu'étant atteint depuis 4 ans d'une diarrhée chronique, j'eus recours à divers moyens dans l'espérance d'y trouver quelque soulagement, mais tout fut inutile. J'entendis parler de plusieurs cures remarquables opérées dans des cas semblables au mien, par le sirop carminatif et astringent du Dr. Billing. Dans une entrevue personnelle que j'eus avec le docteur, et après lui avoir expliqué dans les plus grands détails les symptômes de ma maladie, je me décidai à faire l'essai de son sirop. La première dose me soulagea beaucoup. Encouragé par cet essai je continuai jusqu'à ce que j'eusse pris quatre bouteilles. Le résultat fut une guérison radicale, et depuis cette époque la maladie n'a plus reparu. H. P. HUNT. Vicksburg, 19 juin 1846.

A vendre en gros et en détail par le propriétaire, O. O. WOODMAN, Vicksburg, Miss. Dépôt du Sud et agence en gros, chez D HANSBROUGH, 72, rue du Camp. A vendre chez WELD & Co, 72, rue du Camp; SICKLES & Co, 94, rue des Magasins et 60, rue du Canal; NATHAN JARVIS & Co, 20, rue Commune; A. OLIVER & Co, encoignure Bienville et Chartres; G. N. MORRISON, 12, rue des Magasins; J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres; J. LLANO, 27, rue Condé entre Ste-Anne et Dumaine. 5 juil

Le navire PHILANTHROPE, capitaine Arnaud, n'est pas responsable des dettes contractées par l'équipage. DUBUCH F., 6jt 77, rue St Louis.

Les personnes qui ont acheté des propriétés de la Municipalité No. 1, le 10 et 13 juin dernier, sont prévenues que tous les préliminaires nécessaires à la vente sont terminés, et que les actes sont prêts chez le notaire. 20jn—10f

AU PUBLIC. MADAME VAN NOOTEN, informée par ses amis que le bruit a été répandu dans la ville, qu'elle avait l'intention d'abandonner son établissement, s'empresse de le démentir. Bien loin de penser à se retirer, elle fait ajouter de nouvelles bâtisses au vaste local que déjà elle possède: cette mesure était devenue nécessaire par le nombre toujours croissant d'élèves qu'elle reçoit dans sa maison. Mme Van Nooten désireuse de répondre à la confiance que tant de familles lui témoignent, et voulant former une pension d'élite où les jeunes personnes puissent entièrement finir leur éducation, s'est attaché d'excellents professeurs. Un même ensemble de méthode rend facile le progrès de l'élève. Celle que Madame Van Nooten a adoptée pour la langue française a produit des résultats surprenants: il suffira de dire que des enfants qui n'avaient aucune notion de cette langue, et qui ne l'avaient jamais parlée, peuvent, après un an d'étude, d'après cette excellente méthode, écrire correctement et parler avec facilité. Il en est de même pour l'anglais et différentes langues étrangères. Les leçons sont presque toujours orales, et la mémoire des enfants ne se trouve jamais surchargée, parce que leur intelligence a été occupée pendant les heures d'étude. Les nouveaux appartements qui vont être ajoutés à l'établissement permettront à Mme Van Nooten de recevoir de nouvelles pensionnaires: ce qui offre surtout aux familles créoles, que la distance empêche d'envoyer leurs enfants en externat, l'avantage de les mettre en pension à la semaine, comme déjà plusieurs parents s'y sont déterminés. Les classes ne seront point interrompues pendant l'été; la session d'hiver commencera le 1er octobre. 7 juil—4fap

Université de la Louisiane. DÉPARTEMENT ACADÉMIQUE. G. C. ANTHON, A. M. PRINCIPAL, CINQ PROFESSEURS ASSISTANS.

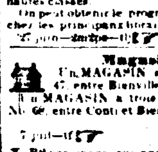

CETTE Institution rouvrira le 1er novembre prochain. Elle est divisée en un département élémentaire d'anglais et de commerce, et de classique. Dans le département élémentaire, les jeunes enfans seront reçus, on leur enseignera les élémens d'une éducation anglaise, et alors ils passeront à une époque convenable, dans les plus hautes classes. On peut obtenir le programme du cours d'études chez les principaux libraires. 27 juin—2m

Magasins à louer. Un MAGASIN situé rue de Chartres, No. 47, entre Bienville et Douane. Un MAGASIN à trois étages, rue de Chartres, No. 60, entre Conti et Bienville, s'adresser à J. LEVOIS, 7 juil—12 No. 60, rue de Chartres

LES personnes qui auraient des réclamations à faire contre la succession de dame veuve [illegible] Gosselin, sont priées de les adresser à ses héritiers, au No. 209, rue Bourgogne. Les héritiers de la dite dame veuve Gosselin offrent à louer toute la portion de terre formant batture, ainsi que plusieurs terrains dépendant de dite propriété, le tout situé à Algers, à environ un arpent au dessus de la fonderie de Belleville. Pour les conditions, s'adresser à M. Paul Lobit, No. 13, rue Conti. 26 juin—7

EAU DE FLEUR D'ORANGER—A vendre par les soussignés: 10 estagnons eau de fleur d'oranger supérieure 10 do do double. 40 douzaines flacons de diverses grandeurs, eau de fleur d'oranger supérieure. 5 estagnons eau de rose. P. FERCHOUSET & Co. 1 juil—10 144 rue Royale

AVIS—Messieurs Depouilly, Morantes, Chaley & Courbat sont priés de passer à notre bureau pour affaires qui les intéressent. EUG. ROCHEREAU & Co. 7juil 17 et 19, rue St Louis.

Troisième Livraison de l'Envie. LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX Par Eugène Sue. DEUXIEME PÉCHÉ—L'ENVIE. LE deuxième Péché, l'Envie ayant pour titre [illegible] BASTIEN, par M. E. Sue, est en publication. Le 3ème No est en vente chez VICTOR HEBERT, 20 juin 149, rue de Chartres.

A VENDRE—Livrable sur l'habitation, à Barataria ou en ville, un MOULIN A SUCRE de seconde main. S'adresser à WYLIE & EGANA, 30ja 38, Vieille Levee

CAFE—200 sacs de la Havane et de St Yago, à vendre par L. CANTIN, 30 mai 73 1/2, rue des Magasins.

DOUBLONS espagnols, à vendre par L. CANTIN, 30 mai 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC—300 balles Vuelta de Abajo et Cuba pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 30 mai 73 1/2, rue des Magasins.

Bottes, Souliers et Brodequins. En débarquement du navire Miltiades, et en magasin, comprenant un assortiment complet de marchandises fraîches, à vendre par FROST & Co, 31 mai 10, rue des Magasins

VIN Oporto doux—20 quarts de pipes vin Oporto doux, qualité supérieure, à vendre par P. CUSACHS, 20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

PAPIER blanc—5 caisses de 20 rames chaque, papier blanc à écrire, expressément pour le Mexique, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS, 20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

GRAINES de lin—20 boucauts graines de lin, à vendre par P. CUSACHS. 20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

SALSEPAREILLE Honduras—3 balles salsepareille Honduras, à vendre par P. CUSACHS, 20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

HUILE de lin—20 barils huile de lin, à vendre par P. CUSACHS, 20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

VIN D'OPORTO.—20 barils vin d'Oporto, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 19jn 27, rue St Louis

MUSCAT—40 barils et 30 caisses vin Muscat, en magasin et à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 19jn 27, St. Louis

FRUITS au sirop—40 caisses prunes, pêches coings, cerises et abricots au sirop, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 19jn 27, rue St Louis.

CAISSES vides à vins.—Le soussigné achète des caisses vides en bon état. F. JORDY, 14 juin—5 No 16, rue Conti.

CHANGE sur la Havane, à 3 jours de vue. Do sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par LABORDE & XIQUES, 14juin 31, rue Commune.

GRAISSE—334 barils et tierçons et 233 barillets graisse en feuille, première qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES, 14juin 31, rue Commune.

ABSYNTHE Suisse—Absynthe suisse supérieure en caisses, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 15jn 22, rue St Louis.

DAMES-JEANNES FRANCAISES—500 dames-jeannes de 5 gallons, en débarquement du navire Europe, et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 15jn 22, rue St-Louis.

DIVERS—Directes et récentes importations: 400 quarts Porto doux. 400 do Madère. 100 barriques vin de Marseille. 50 do do Bordeaux de choix. 1000 caisses do do. 40 do très vieux Madère. 100 paniers Champagne supérieur. 50 caisses absinthe; 40 do liqueurs. 100 paniers anisette; 50 do guignolet. 100 do bouteilles vides. Dames-jeannes et bouchons. —En Douane— 8 pipes brandy 4me preuve. 16 quarts do do. 10 do do V. Dumon. 5 do Pinet Castillon & Co. 20 do Rochelle. P. LONGIS, 15juin 116, Royale.

ROCHELLE BRANDY (Moreau)—En débarquement du Cato, de Bordeaux: 10 quarts de pipes, article de choix, 10 huitièmes do do. P. LONGIS, 19 juin 116, rue Royale.

EN débarquement du navire Cato, venant de Bordeaux, 51 barils vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac. 10 huitièmes pipes eau de-vie 4me preuve. A vendre par AUGUSTE MOLIER, 19 juin—6 rue St. Louis No. 90.

ABSYNTHE—300 caisses Absynthe Suisse de la marque bien connue [illegible] & Co, ayant droit au drawback, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 19 juin—6 rue St. Louis No. 90.

Histoire de Trente Heures. HISTOIRE de la Révolution de février 1848, par Pierre et Paul. En vente chez V. HEBERT, libraire, 149, rue de Chartres. 9mai

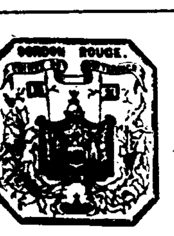

Champagne Cordon Rouge Prince de Metternich.

LES soussignés, seuls agents aux États-Unis pour cette marque favorite de la maison Jacquesson & fils, de Châlons-sur-Marne, seront à l'avenir constamment approvisionnés de ces excellents vins en grandes et demi bouteilles, qu'ils offrent en vente à des prix très modérés. Le CORDON ROUGE est garanti contre le coulage, chaque bouchon étant protégé par une capsule de zinc et maintenu par deux fils de fer galvanisés, méthode nouvellement employée par cette célèbre maison pour ses qualités supérieures. Les consommateurs sont priés de ne pas confondre notre CORDON ROUGE avec les autres marques du même nom; le véritable CORDON ROUGE PRINCE DE METTERNICH portera toujours le nom de MM. Jacquesson & fils sur le bouchon. CH. MAILLOT & Co, 7 juin—6m No 33, rue Gravier.

GRAISSE—No 1 en feuilles, par barillets, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3 juil 31, rue Commune.

CIGARES—Un choix bien varié de cigares Havane, Principe et Plantation, constamment en mains, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3 juil 31, rue Commune.

CAFE—Fin vert de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3 juil 31, rue de la Commune.

INDIGO—Quelques surons indigo de Guatemala en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 3 juil 31, rue Commune.

SUCRE—Blanc de la Havane, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 3 juil 31, rue de la Commune

CONFITURES et pâte de gouyave, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3 juil 31, Commune.

MIEL BLANC de la Havane, en barils et en gallons, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3 juil 31, rue Commune.

PICADURA pour cigarettes en magasin et à vendre, par LABORDE & XIQUES, 3 juil 31, rue Commune.

TOILE A VOILE DE COTON, numéros assortis pour tentes, voiles et prélats, à vendre par LEOPOLD JEANNET. 15jn 22, rue St-Louis

HUILE d'olive surfine—101 paniers de 12 bout. 165 paniers de 24 demi-bouteilles—265 paniers en débarquement du navire Susan E. Howell, de Marseille, à vendre par AUG. MOLIER, 1er juillet rue St Louis, No 90.

PICADURA—6 balles en débarquement du brick [illegible], à vendre par B. VALLS, 14jn 37, Commune

GRAINES pour oiseaux—10 barils à vendre par B. VALLS, 14jn 37, Commune

CHARBON pulvérisé pour distillateurs—6 boucauts, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

NOIR ANIMAL—60 barils de Philadelphie à vendre par B. VALLS, 14jn 37, Commune

TABAC POUR PIPE et à chiquer, à vendre par B. VALLS, 14jn 37, Commune

HUILE DE PEPPERMENT—A vendre par B. VALLS, 37, Commune 14jn

CIGARES de toutes qualités de la Havane et véritables principes, à vendre par B. VALLS, 14jn 37, Commune

AMANDES—dans coque et à coque tendre, douces et amères, à vendre par B. VALLS, 14jn 37, Commune.

CACAO—30 sacs de Guayaquil, en débarquement et à vendre par B. VALLS, 14jn 37, Commune

CACAO—30 sacs de Para, en débarquement et à vendre par B. VALLS, 14jn 37, Commune.

RIZ DE LA CAROLINE—40 boucauts, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

FIGUES de Smyrne, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

RAISINS de Zante, (Corinthe,) à vendre par B. VALLS, 37, Commune 14jn

GUABA en grandes boîtes, à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune 14jn

TABAC de la Havane—100 balles, à vendre par B. VALLS, 37, Commune 10jn

VINS—30 barriques vins de Roussillon, à vendre pour [illegible] consignation, par H. DE GOER & RIPPLARD, 14jn 31, Magasins.

WM. L. BURGESS & Co., Marchands Commissionnaires. *Marchands de Fers, Maïs, Avoine, et Produits de l'Ouest.* No. 11, Front-Levée, Entre les rues Douane et Bienville, NOUVELLE-ORLEANS. Une attention toute particulière sera donnée aux consignations ou expéditions de marchandises. 3 mai

EN débarquement—Balles de genièvre en balles; absinthe en herbe, Hysope [illegible] grains de coriandre en boucauts, [illegible] de carvi [illegible] cardamome, à vendre par H. BONNABEL, 19 mai 37, rue Tchapitoulas.

300 caisses vin Château Margaux, 300 barriques vin St Julien et Montferrand; 100 caisses vin blanc vieux Sauterne et Barsac, cerises, abricots, prunes, poires à l'eau de vie, absinthe, kirsch, eau de fleur d'oranger, dames-jeannes et autres articles d'importations récentes, à vendre par DUBUCH F. 22 m 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

PENDANT notre absence, M. EDWARD CLAUDE est porteur de notre procuration par acte passé devant Louis T. Caire, notaire public. Nouvelle-Orléans, 14 juin 1848. RAVELET & FESTE. 15 juin 35 rue de Chartres au premier

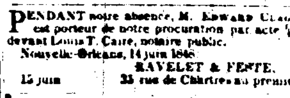

60 PIANOS AU CHOIX. MM. J. FAIVRE & D. ALLOVON ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreux clients, qu'ils viennent de recevoir LE PLUS GRAND CHOIX DE PIANOS qu'il y ait jamais eu sur place. Cet assortiment se compose de MAGNIFIQUES PIANOS A QUEUE, PIANOS OBLIQUES, PIANOS DROITS, PIANOS CARRES. Tous ces superbes instruments sortent de leur manufacture de Paris et sont confectionnés d'après leur système si bien apprécié pour le pays. Il est inutile de dire qu'il n'existe aucun magasin dans cette ville qui puisse fournir à beaucoup près les avantages que MM. FAIVRE & ALLOVON offrent à leurs nombreux amis, tant par le grand choix que par leur MODICITE DE PRIX. Tous ces instruments possèdent le plus grand volume et beauté de son que l'on puisse désirer. (GARANTIE A SATISFACTION.)

ASSORTIMENT DE PIANOS D'ERARD. PIANOS DE PLEYEL, *Au prix coûtant.* Pianos de tous prix pour location, No. 44, rue Conti, entre Chartres et Passage de la Bourse. 2juin

A VENDRE par les soussignés, les marchandises ci-après, ayant droit au drawback, 8 caisses écharpes ponceau. 1 do do couleur assortie. 3 balles drap bleu. 4000 douz. bobines coton. 4 caisses foulards coton pr 250 douz. chaque. 10 do indienne large, à vendre par DUFOUR, DURAND & Co, 29jn 35, rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, récemment reçus par le steamer Illinois, et provenant de la fabrique de MM. Langlais, &c. 1000 boîtes petits pois, 338 1/2 do do. 165 do do au jambon, 60 do asperges; 30 do consommés, 25 1/2 do do. 30 do juliennes, 30 do bœuf rôti; 20 do bœuf à la mode, 30 do bœuf bouilli; 15 do tête de veau, 25 do rôti de veau; 14 do riz de veau, 75 do lait au naturel; 45 1/2 do lait au naturel, 24 do haricots verts; 20 do gras double. PERSON FRERES, 29jn—15 Encoignure Royale et Douane.

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Virginia, du Havre—125 paniers vin de Champagne des marques Anges, Bleus et Ancre, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 29 jn 17 et 19, rue St Louis

SALSEPARELLE—24 balles Salsepareille, à vendre par J. M. CABALLERO, 28 juin 32, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, toujours en mains et à vendre par J. M. CABALLERO, 28 juin 32, Vieille-Levée.

VANILLE—1 caisse gousses de vanille, en magasin et à vendre par J.M. CABALLERO, 28 juin 32, Vieille Levée.

SUCRE raffiné de Boston.—300 colis sucre en pain, écrasé et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 28jn 68 rue des Magasins

CAFE RIO—300 sacs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 28jn 68, Magasins

MAQUEREAUX—100 barils No 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 28jn 68, rue des Magasins.

SALERATUS—100 barriques saleratus, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 28jn 68, Magasins

CAFE de Java—400 sacs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 28jn 68 rue des Magasins.

CLOUS—300 barils clous, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 28jn 68, rue des Magasins

DENIMS—300 balles en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 28jn 68, rue des Magasins

PIMENT—30 sacs piment, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 28jn 68, Magasins

PRUNES à l'eau de vie—15 caisses à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 19jn 27, rue St-Louis.

Maïs tamisé. LES soussignés sont prêts à recevoir du maïs à tamiser et pourront en délivrer de 1500 à 2000 sacs par jour au plus bas prix. EMERSON, TOURNE & CO., 1 avril 37 Tchoupitoulas.

ECRITURE. MM. [illegible], rue de Chartres, No 29, et No 15, rue du Camp, [illegible]

Mort aux Rats. PREPARATION DE WIDNEY pour la destruction des rats. En faisant usage de cette préparation pendant une couple de nuits on débarrasse complètement la maison de cet insecte. [illegible]

Mort aux Rats de Widney. Le propriétaire renvoie le public à ceux qui ont fait usage de cette composition. A vendre chez Dalley, au dépôt du Remède Magique, 151, rue de Chartres, à la librairie de l'hôtel St Charles, et sous la bannière de Widney dans les rues. 20 juin—1 m

Remède magique de Dalley. Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main. Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 23 mars

Sirop de Daphnine. de P. A. BERTRAND, Pharmacien, Encoignure Bienville et Royale. L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité; aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aiguë ou chronique. 26 juin—1m

Docteur J. Baron Clements. CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Brebion. 21 juin—6m

LES DEUX MONDES. REVUE INDÉPENDANTE. "Notre devise sera celle de la République Française,—Liberté, Égalité, Fraternité." CETTE REVUE, format in 4to, de 32 pages d'impression, se publie à New York, et paraît, chaque semaine, deux heures après l'arrivée des steamers d'Europe. Les romans publiés dans les *Deux Mondes* auront une pagination spéciale, de manière à pouvoir être reliés et à former d'élégants volumes. Prix de la souscription. Pour les États-Unis, et les deux Amériques, par an, $5, payable par semestre. Agent à la Nouvelle-Orléans: G. LAVIE, Libraire, 20 juin—3m rue de Chartres, No. 56

SANGSUES. A vendre pour compte d'un entrepôt de Hambourg. 10000 Sangsues hongroises, à vendre en gros et en détail. Les personnes qui désirent de belles et bonnes sangsues n'ont qu'à s'adresser au dépôt, chez CHEVALIER, Md. de papier peint, 17 mai rue de Chartres, 168.

Le docteur P. Vanderlinden. INSPECTEUR général du corps médical et des hôpitaux militaires de la République Mexicaine a l'honneur d'offrir ses services comme médecin chirurgien au public de cette ville. Il demeure rue Bienville, No 71, coin de la rue Royale. 23 juin—2 m.

A LOUER, $30 par mois, une MAISON bien convenable pour une petite famille, rue Conti, entre Chartres et Levée. Possession au 1er juillet prochain. A vendre aussi à bon marché, les meubles meublant cette maison. S'adresser à J. P. BERCIER & Co, 16 jn 54, Vieille Levée.

PENSION A BILOXI.

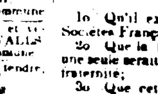

M. JACQUES DESPORTES informe ses amis et le public qu'il tient une pension à Biloxi, à côté du Phare, dans un endroit élevé que ses prix sont très modérés, et qu'il ne négligera rien pour être agréable aux personnes qui voudront lui accorder la préférence. 24 juin—15

AVIS. *L'assemblée générale de la Société Française de Bienfaisance,* CONSIDERANT:

1o Qu'il existe à la Nouvelle-Orléans deux Sociétés Françaises de Bienfaisance;

2o Que la fusion de ces deux Sociétés en une seule serait un utile exemple d'union et de fraternité;

3o Que cette fusion simplifierait l'administration et la distribution des secours réservés par les Français pour être appliqués au soulagement de leurs compatriotes malheureux;

A RÉSOLU:

Qu'à dater du 18 juillet 1848, la Société Française de Bienfaisance cesserait d'exister;

Que la somme de $1,632 26, déposée dans la caisse de son trésorier, serait répartie (sauf les modifications jugées indispensables par le Conseil d'administration) de la manière suivante:

Pour éteindre les dettes courantes,	$50
Pour satisfaire aux demandes qui sont aujourd'hui dans les mains du Conseil,	382 26
Pour verser dans la caisse de la *Société Française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle,*	1,200
	$1,632 26

Que cependant, chacun des membres de la Société Française de Bienfaisance, ayant payé le prix intégral de son diplôme, conserverait le droit de le réclamer jusqu'au 18 [illegible] courant [illegible] devrait à cet effet inscrire son nom [illegible] ouverte au consulat de France;

Que le Conseil d'administration serait chargé de la liquidation ci-dessus prescrite.

En se séparant, l'assemblée générale de la *Société Française de Bienfaisance*, fait les vœux les plus sincères pour la prospérité de la *Société Française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle*.

Nlle-Orléans, le 30 juin 1848.

Le Consul de France, Président, AIMÉ ROGER.

Le Conseil d'administration:

MAURICE, DARET,
QUEYROUZE, DESRAYAUX,
BARTHE, LECERF,
LEMOINE, (Absent) SYLVESTRE.
Le Trésorier, J. RIPPLARD. *Le Secrétaire,* H. ESCOFFIER.

P. S. MM. les Fournisseurs ordinaires de la Société sont invités à présenter leurs comptes au Consulat de France avant le 18 juillet 1848.

Compagnie d'Assurance des Négocians, Nouvelle Orléans, 3 juillet 1848. AVIS est donné aux actionnaires de cette institution qu'un dividende semi-annuel de 12 pour cent (ou $4 par action) a été déclaré ce jour par la direction, payable sur demande. JOHN PEMBERTON, 4 juil—6 Président.

MUNICIPALITE No 1.—Bureau du Collecteur des taxes sur cabarets, cafés, etc. En vertu de l'ordonnance suivante: "Toute personne tenant auberges, pensions, cafés, billards, cabarets, cafés et autres maisons publiques, sans licence, paiera, sur conviction du fait et à chaque contravention, une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et qui n'excédera pas cent piastres." Le Collecteur prévient les personnes tenant les susdits établissements ouverts sans licence, qu'elles seront poursuivies comme ayant forfait à la loi. 4 juillet—1m V. LABATUT, Collecteur.

Jouets et Objets de fantaisie. J. E. LOBRE & Co, 84, rue de Chartres, entre Bienville et Conti. LES dames sont respectueusement invitées à visiter le grand assortiment de jouets et d'articles de fantaisie que nous avons en magasin, et dont une partie provient de la grande vente de la succession Lidner. Nous pouvons offrir le plus grand choix de jouets qui soit en ville et à des prix très bas. Notre assortiment de mercerie est toujours très complet, et nous nous empresserons de remplir les ordres dans nos articles que les dames qui sont à la campagne pourraient nous adresser. 4 juillet

EN magasin d'importations récentes et à vendre par les soussignés: 150 barriques vin rouge Marseille, 30 do do Bordeaux, 60 barils Madère, 20 barils Porto, 40 barils Muscat, 60 caisses Muscat, 15 caisses vermouth, 50 do absynthe, 25 do kirschenwasser, 20 paniers champagne, diverses marques, 30 do do 24 demi bouteilles, 40 caisses fruits au sirop, 25 do vin Geisenheimer, 50 do vin rouge, 300 milliers bouchons fins, pointus et réguliers, 20 milliers bouchons à dames-jeannes, MARTIAL PEYRET & CO., 4 juil—1m 27, rue St-Louis.

VIN—En débarquement du navire Susan E. Howell, de Marseille, à vendre: 50 pipes et 171 barils vin de Catalogne, qualité supérieure, ayant droit au drawback; 20 balles bouchons pointus fins. AUSSI, au magasin de la Douane, avec privilège de drawback: 8 barils eau-de-vie anisée; 3 caisses de 20 livres chaque, safran espagnol; 6 do de 20 rames chaque, papier à écrire. Par P. CUSACHS, 4 jt Encoig. Condé et St Philippe.

VIN rouge doux—100 barils vin rouge doux, à vendre par P. CUSACHS, 4 jt Encoig. Condé et St Philippe.

VIN Oporto—20 quarts de pipes vin Oporto, qualité supérieure, à vendre par P. CUSACHS, 4 jt Encoig. Condé et St Philippe.

AMANDES—20 barils amandes douces; 3 barils amandes amères, à vendre par P. CUSACHS, 4 jt Encoig. Condé et St Philippe.

A VENDRE—Cent milliers pieds de planches de cèdre rouge, qui peuvent être coupées de l'épaisseur voulue. On peut laisser les ordres au bureau du soussigné, ou bien au débarcadère de Smith au Prospect, au-dessous du moulin à maïs de L. Millaudon. Ces ordres seront exécutés promptement. BAYLY & BAXTER, 3 juillet 77, rue Commune.

HUILE D'OLIVES—A vendre en magasin par les soussignés: 263 paniers de 12 bouteilles, de 24 onces, marque Pignatel véritable. 125 paniers de 24 demi bouteilles de 12 onces, même marque. 37 paniers de 12 bouteilles de 24 onces, marque Marcelin Sue. 150 potiches huile d'Espagne, de un gallon [illegible] chaque. J. F. BERCIER & Co, 31 mai 54 Vieille Levée.

BRIQUES à feu d'Angleterre, de [illegible] Pensacola, à vendre par JOHN HARTMAN & CO, 78, rue Poydras et 11, Magasin [illegible] 3me Municipalité.

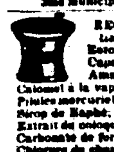

RECUS D'ANGLETERRE [illegible] Mortiers et pilons de Wedgwood; Entonnoirs assortis, do; Capsules en porcelaine, do; Ammoniaque [illegible]; Calomel à la vapeur; Pilules mercurielles et onguent mercuriel; Sirop de [illegible]; [illegible] de fumée; Extrait de coloquinte composé; Carbonate de fer précipité; Chlorure de chaux, [illegible] en barillets; [illegible]